

16ème législature

Question N° : 5566	De M. Benoît Bordat (Renaissance - Côte-d'Or)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > « Les somnifères, c'est pas automatique ! »	Analyse > « Les somnifères, c'est pas automatique ! ».
Question publiée au JO le : 14/02/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 12/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Benoît Bordat appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la consommation de somnifères en France, son coût, ses conséquences sanitaires et sur les moyens de la diminuer. Selon un rapport d'avril 2017 de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), 117 millions de boîtes de benzodiazépines (une famille de médicaments prescrits contre l'anxiété ou comme somnifères) ont été vendus en 2015 en France. Si une baisse de la consommation semble être amorcée depuis 2012, l'ANSM note que celle-ci « reste modeste et le nombre de Français consommant des benzodiazépines est encore trop élevé, en particulier dans la population âgée ». Les somnifères peuvent être bénéfiques pour les personnes souffrant de troubles sévères du sommeil mais leur efficacité s'estompe au fil du temps. Si en principe les somnifères doivent être prescrits pour une durée limitée à quatre semaines, ils sont souvent consommés pendant des mois, voire des années. M. le député rappelle que l'impact de la pandémie et du confinement sur la santé mentale inquiète à la fois les médecins et les scientifiques. Un rapport de la DREES pointe l'augmentation de la consommation de médicaments psychotropes : 10 % de la population consommait « des médicaments en lien avec des problèmes d'anxiété, de sommeil ou de dépression » en mai 2020. En novembre 2020, ce pourcentage est passé à 12,1 %. En juillet 2014, la Haute Autorité de santé (HAS) soulignait les effets secondaires potentiellement néfastes de ces médicaments, notamment en matière de baisse de la vigilance, de troubles du comportement, de chutes et de développement de maladies neurologiques. À terme, un phénomène de dépendance peut également se constituer. Dans son dernier rapport, datant de 2021, l'organisme *The International Narcotics Control Board* indique que la France est le deuxième plus gros consommateur d'anxiolytiques et de somnifères en Europe. La dépendance et l'accoutumance qui résultent de la prise de ces médicaments sont un problème majeur de la société. En conséquence, M. le député souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur le sujet des somnifères. Il souhaite savoir si le coût de cette consommation et des remboursements par la sécurité sociale peut être évalué. Il souhaite enfin savoir si le Gouvernement envisage une campagne publique d'information sur le sujet.